



### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. c) : "Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare.	47. c) : "Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un ensemble boisé sur une surface de 5,5 hectares actuellement maintenue en prairies. Il s'agit des parcelles cadastrales AT 131, 132, 133, 134 et 136 (surface cadastre de 8,1 ha).

Contexte : la partie Sud du projet est traversée par un cours d'eau dit "le Vicoin" et un étang auxquels se juxtaposent des linéaires boisés à conserver. Par extension, les parcelles constitutives du projet sont bordées également par des haies et linéaires feuillus.

Pédologie : le sol présente une texture à dominante limoneuse avec un enrichissement en argile en profondeur, une hydromorphie, une charge en cailloux et des profondeurs variables suivant la pente légère qui marquent les parcelles.

Composition : au vu des potentialités du sol relevées lors du diagnostic terrain du CNPF, le projet proposera un mélange à dominante feuillue parmi le chêne sessile, pubescent, alisier torminal, poirier et pommier sauvage, charme ou tilleul à petites feuilles. Plusieurs essences résineuses pourraient être introduites dans le mélange à savoir le cèdre de l'Atlas, pin laricio de Corse ou maritime voir sapin de nordmann. La composition définitive sera établie avant dépôt du projet LBC auprès de la DREAL Pays de la Loire en privilégiant l'autochtonie des essences et suivant les retours des diagnostics pédoclimatologiques BioClimSol et ClimEssences. La gestion sera en futaie régulière.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à réaliser une forêt sur des terres libres d'occupation dans un objectif de développement durable, alliant des enjeux de production, paysagers et patrimoniaux tout en intégrant pleinement la composante biodiversité. Le projet s'inscrit également dans une démarche de contribution à la séquestration d'émissions de gaz à effet de serre.

En effet, il s'agit aussi d'un projet de contribution carbone dans le cadre du label Bas-Carbone (il sera déposé auprès de la DREAL Pays de la Loire afin d'obtenir la labellisation Bas-Carbone).

Ce boisement aura donc un impact positif pour l'environnement: augmentation des espaces boisés (forêt mélangée majoritairement feuillue), accroissement et maintien de la biodiversité (préservation des haies et linéaires boisés, entretien de l'étang), captation et stockage du CO2.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé en deux phases :

- Phase n°1 : préparation du sol sur les rans de plantation avec, suivant la nécessité, décompactage (sous-solage) ou création de potets travaillés et broyage de la végétation herbacée et des adventices. Ce travail permettra un retour de la végétation herbacée entre 1 et 2 ans.
- Phase n°2 : plantation des arbres suivant une densité de plantation de 1200 à 1600 plants/ha avec une composition diversifiée majoritairement feuillue, installation également de protections contre le gibier.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet suivra un itinéraire sylvicole classique adapté à chaque essence.  
Tous les éléments contextuels (haies, linéaires boisés, talus) existants sont conservés.  
À titre indicatif, mise en œuvre des opérations suivantes :

- Entretien de l'année n+1 à n+8 : dégagement manuel des ronces / adventices en concurrence avec les plants.
- Entretien mécanique (broyeur) d'un rang sur deux (interligne) de l'année n+1 / n+3 à n+11.

Les entretiens sont classiquement réalisés sur le début de saison de végétation soit la période mars - mai, et avant la période de dormance (hiver) soit septembre - novembre.

De plus, un calendrier détaillé des coupes (éclaircies) et travaux sera établi dans le document de gestion durable (CBPS+) agréé par le CNPF dans les 5 années post plantation .

- En cas de mortalité, regarnissage à l'année n+1.
- Taille de formation à partir de l'année n+3 / n+4.
- Élagage à partir de l'année n+8.
- Année n+11 : prédésignation des arbres de 8 - 10 m et élagage.
- Année n+36 : désignation finale des arbres.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune en dehors de la présente "Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale" (Article R. 122-3 du code de l'environnement), cerfa 14734\*04.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Superficie totale du boisement (hectare) - Densité de plantation (plants/hectare)	- 5,5 hectares - entre 1200 et 1600 plants/ha

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : / Voie : /

Lieu-dit : Clos l'Oeil

Localité : Saint-Berthevin

Code postal : 5 3 9 4 0 BP : Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : - 0 ° 4 9 , 6 3 " E Lat. : 4 8 ° 0 3 , 9 1 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de Saint-Berthevin (N). + Parcelles concernées par l'Atlas des zones inondables, secteurs de continuités écologiques des cours d'eau, haies et alignements d'arbres à préserver.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

/

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une znieff type I dites "Vallée du Vicoin à Saint-Berthevin" se trouve à 1 km au Nord-Ouest du projet (voir carte en annexe).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de zone humide avérée. En revanche les parcelles du projet (et les voisines) et l'étang sont catalogués zones humides probables (assez fort à fort) en Mayenne (voir carte en annexe) et la carte de l'hydromorphie relève un coefficient 4 et 5.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune concernée par PPR inondation de l'Agglomération de Laval, PPR mouvement de terrain de Laval et de l'Huisserie. Parcelles concernées uniquement par l'Atlas des zones inondables.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé à environ 900 mètres du site inscrit dit du "Petit Saint-Berthevin" au Nord-Ouest (voir carte en annexe). Non visible depuis le site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé à environ 3,5 km du site dit de "l'étang de gouillas et ses abords" au Sud-Ouest (voir carte en annexe).

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrosage n'est prévu dans le cadre de ce projet de boisement.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun arrosage n'est prévu dans le cadre de ce projet de boisement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, le mélange d'essence intégré dans ce projet va venir enrichir en termes de biodiversité les terres agricoles existantes. Toutes les haies et linéaires boisés seront maintenus et le boisement permettra d'assurer la continuité du milieu forestier avoisinant. L'étang présent sur les parcelles sera préservé et le boisement ne se fera pas directement sur la berge de ce dernier (à une distance a minima de 10 m de ce dernier). Les abords de la rivière resteront également intacts. Voir complément en annexe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le boisement sera réalisé sur des terres agricoles libres d'occupation. Les terres agricoles seront transformées en espace boisée (sylviculture).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise de l'aléa décrit dans le PPRMT de Saint-Berthevin ne concerne pas les parcelles du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du zonage réglementaire du PPRI pour la commune ne concerne pas les parcelles du projet toutefois la rivière au Sud du projet est concernée par l'Atlas du risque inondation, comme précisé dans le PLUi (voir carte en annexe). L'Atlas interdit tout ouvrage, remblaiement, ou endiguement qui ne sera pas justifié par la protection des lieux ou qui ne serait pas indispensable à la réalisation de travaux d'infrastructure publique. Le boisement ne rentre pas dans ce cas. Voir complément en annexe.
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/	
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Captation et stockage de CO2 avec rejet d'O2.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir complément en annexe.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le boisement sera réalisé sur des terres agricoles libres d'occupation. Les terres agricoles seront transformées en espace boisée (sylviculture).

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

/

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

/

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

/

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans le cadre de ce projet, toutes les haies et linéaires boisés sont conservées pour favoriser la plus grande diversité possible. En l'occurrence, conformément aux règles de la méthode boisement du label Bas-Carbone, la zone de boisement exclue strictement de son emprise les haies et arbres de bordures de parcelles pour préserver ces derniers éléments contextuels.

Le boisement se voudra également assez diversifié en terme d'essences tout en privilégiant des espèces adaptées aux stations, climatiquement compatibles vis-à-vis du changement climatique et majoritairement autochtones. Quelques fruitiers forestiers pourront être intégrés en diversification dans la composition pour contribuer à améliorer la biodiversité (par leurs fleurs et fruits).

La plantation présente également un intérêt positif vis à vis de la ressource en eau et de la rivière ou de l'étang présents sur les parcelles (filtration naturelle des arbres). Par sécurité une zone tampon a minima de 5 m de large sera intégré depuis les berges de l'étang.

Dans tout les cas, aucun intrant et produit phytosanitaire ne sera employé sur toute la durée du projet.

Le travail du sol, préalable à la plantation, sera réduit au minimum afin de ne pas perturber les horizons. Le choix d'essences feuillues mélangées et majoritairement autochtones réponds également à un intérêt paysager cohérent vis à vis de la fragmentation locale du couvert forestier.

Voir en annexe le complément pour davantage de justifications.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de boisement doit être dispensé d'évaluation environnementale. En effet, le boisement tient compte des éléments de biodiversité existants et n'a pas d'impacts négatifs sur le milieu : toutes les haies, bordures feuillues et points d'eau seront maintenues et entretenus. En outre, le projet contribuera à defragmenter l'habitat local - voir à en créer (essences adaptées aux espaces plus humides) - et à augmenter la connectivité de ces derniers habitats. De plus, la zone d'implantation envisagée ne présente pas de sensibilité environnementale particulière au regard de la réglementation en vigueur. Une visite diagnostic des parcelles a été réalisée le 21/11/2023, par le CNPF. Le choix des essences à planter s'appuiera sur ces mêmes recommandations du CNPF et sur les diagnostics climatiques.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Zonages divers	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Compte-rendu visite diagnostic + BioClimSol du CNPF	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Réponse à la demande de compléments d'information de la DREAL	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

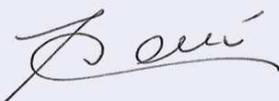
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /



Signature du (des) demandeur(s)